

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH- 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Neutralité

La semaine dernière, la Suisse aurait envisagé, en cas d'invasion de l'Ukraine, de prendre des sanctions contre la Russie. Lâchée par la RTS sur son site le 19 février 2022, l'information ne provient pas de la Confédération, mais du Premier ministre belge la divulguant à la sortie d'une rencontre entre l'Union européenne et ses «partenaires». Le Secrétariat d'Etat à l'économie a seulement confirmé l'existence de contacts avec certains pays. Il ne s'agirait que d'échanger des informations. Il a en outre ajouté que les mesures suisses ne seraient pas concomitantes à celles des autres pays. Soit le SECO n'en dit pas assez, soit le Belge en dit trop. La deuxième possibilité est plus probable. A l'heure où nous mettons sous presse, la tendance serait à ne pas prendre de sanctions.

Récemment confronté à Micheline Calmy-Rey au micro de Forum, nous ne sommes tombé d'accord que sur le fait que la neutralité pouvait constituer un atout diplomatique pour la Confédération. Tout nous divisait dès qu'on abordait son application concrète. Pour Mme Calmy-Rey, la neutralité nous interdit de participer à un conflit interétatique, mais nous impose le devoir de rappeler les belligérants au respect du droit humanitaire et des droits de l'Homme. Elle nous autoriserait, dans une perspective nous étant propre, à prendre des sanctions.

Nous considérons au contraire que la neutralité nous interdit de prendre position et d'entraver concrètement la

liberté de manœuvre d'un Etat étranger. Il y a une continuité évidente de la prise de sanctions économiques à la guerre interétatique. La guerre hybride, mode actuel de conduite des conflits, mêle en un seul paquet et dans un même objectif mesures économiques de rétorsion, opérations de désinformation, cyberattaques et usage de la force conventionnelle. Dans un tel contexte, la distinction qu'opère Mme Calmy-Rey entre sanctions et guerre d'agression est en réalité artificielle. La seule option s'offrant à la Suisse est de renoncer aux sanctions au même titre qu'elle renonce aux guerres d'agression. En revanche, des sanctions, voire une action militaire, demeurent possibles lorsqu'on est à son tour agressé.

Que penser des mesures visant à empêcher le contournement de sanctions prises par des tiers? C'est ce que la Suisse a fait jusqu'à présent dans le cas ukrainien. Il est impossible de répondre dans l'abstrait, dès lors qu'il se pose un enjeu de réciprocité. Si la Russie prend à son tour des sanctions économiques contre l'Union européenne, la Suisse devrait-elle également assurer qu'elles ne soient pas contournables? Le plus simple semblerait de ne pas participer au jeu des sanctions du tout, d'où qu'elles proviennent. Mais la neutralité est une politique, pas une idéologie. Comme toute politique elle doit poursuivre une finalité.

Aussi faut-il affirmer que les retombées diplomatiques qu'elle offre à la Suisse, comme les bons offices ou la sauvegarde des Conventions de Genève, ne sont pas son but premier. La neutralité a pour fonction de préserver l'unité de la Confédération. Vingt-six cantons suisses, quatre langues, deux confessions majoritaires: ce sont autant de raisons de se diviser. Ajoutons encore les clivages entre la ville et la campagne ou entre la plaine et la montagne. D'autres sont plus culturels. Chacune des régions linguistiques s'inscrit dans la zone d'influence de son grand voisin. Ces voisins pourront à leur tour se diviser.

Selon une formule bien connue, si la Suisse est neutre, les Suisses ne le sont pas. Dans sa perception de l'affaire ukrainienne, la population se partage également entre prorusses et natophiles. Les réseaux sociaux contribuent à aggraver ce fossé. La Russie autoritaire, et encore un peu traditionnelle, apparaîtrait aux yeux de certains comme un rempart contre la décadence de l'Occident. L'OTAN et l'UE constituent pour d'autres le prolongement militaire et économique de notre bassin culturel. La tendance complotiste viendra sans aucun doute prolonger cette nouvelle fracture. La prise de sanctions actualiserait, en politique étrangère, des divisions presque métaphysiques entre les citoyens suisses.

On sait quand commence une guerre, jamais quand elle finit, et encore moins comment. Qu'elle se joue à moins de 3000 kilomètres de Lausanne rend cette incertitude encore plus effrayante. Dans notre Europe interconnectée, l'effet papillon peut être brutal et inattendu. Sommes-nous préparés à une coupure partielle du gaz? A un affaiblissement de la production électrique? Cela ne manquerait pas d'attiser nos propres divisions. Chaque camp chercherait ses coupables.

Et nous n'envisageons ici que des difficultés logistiques, pas l'inimaginable. Le canon n'a pas encore sérieusement tonné que les alliés sont en réalité déjà divisés. La semaine dernière, les efforts de Macron, la retenue de Scholz, étaient incomparables avec l'agressivité de Biden et de Johnson. Les différences de vue entre le continent et le monde anglo-saxon découlent de la géographie, de leurs réalités stratégiques propres. La récente entrée des troupes russes dans les territoires du Donbass ne pourra effacer que momentanément ces différences.

C'est sur la neutralité que repose l'existence même de la Confédération: une alliance militaire d'Etats souverains, bâtie sur une mosaïque politique et sociale. Que les compétences de la Confédération aient boulimiquement grossi ne change rien à cette donnée fondamentale, qui est à la fois politique et culturelle. Le Conseil fédéral ne doit pas l'oublier.

Félicien Monnier

Une belle messe contemporaine

Mettre en musique l'ordinaire de la messe dans le monde déchristianisé qu'est le nôtre peut étonner, d'autant plus quand c'est le fait d'un jeune compositeur. En effet, entre 2008 et 2011 Valentin Villard, né en 1985 de parents valdo-fribourgeois et mieux connu aujourd'hui pour avoir été l'un des trois compositeurs de la dernière Fête des Vignerons, écrit une *Messe à six voix* pour chœur a cappella et un sextuor de solistes. Il n'y a pourtant pas lieu de s'étonner, quand on sait que Villard fut au début des années 2000 organiste auxiliaire de la paroisse catholique de Morges, qu'il en a dirigé le chœur paroissial pendant six ans et qu'il est toujours actif en tant qu'organiste et chef de chœur, mais dans des paroisses du canton de Fribourg. Le répertoire liturgique lui est donc familier.

Créée en 2014 par les Vocalistes Romands sous la direction de Renaud Bouvier, cette Messe bénéficie d'un enregistrement tout récent réalisé par l'Académie vocale de Suisse romande dirigée par le même chef. Disons-le d'emblée, c'est une réussite à tous points de vue: composition, interprétation, prise de son.

Le langage de l'œuvre est tonal, mais le compositeur s'autorise des passages où il brouille la tonalité, pour mieux y revenir; des dissonances parsèment certes la partition, mais n'apparaissent pas de manière arbitraire et n'agressent pas l'oreille. Etant lui-même chanteur, Villard a soin de développer de belles phrases vocales, de ne pas martyriser les voix avec, par exemple, de grands sauts d'intervalles. Les différentes parties du texte de la messe sont mises en valeur par un traitement musical respectueux du sens. Une petite réserve cependant: le compositeur, qui dit travailler par plans sonores, aime les longues tenues d'accord étales et en abuse un peu dans le *Credo* ou l'*Agnus Dei*, d'où un manque de relief sonore, impression accentuée par des tempi peu contrastés. Mais c'est là péché véniel (de jeunesse certainement!) pour une œuvre qui touche par sa sincérité, sa ferveur et qui mérite d'entrer pleinement dans le répertoire de la musique sacrée de notre temps.

Le couplage sur le disque avec la *Messe à double chœur a cappella* de Frank Martin est tout naturel. Ecrite en 1922 (sauf l'*Agnus Dei*, qui est de

1926), cette œuvre n'était pas destinée à la publication, *a fortiori* à l'exécution en public, Martin considérant qu'il s'agissait d'«une affaire entre Dieu et [lui]»; en 1969, sur l'insistance d'un chef de chœur allemand, il consentit à l'exhumer de ses tiroirs; depuis, c'est l'une de ses œuvres les plus jouées et enregistrées malgré sa difficulté d'exécution. Elle n'est pas représentative du langage de la maturité de Martin, mais, par le raffinement de son écriture, elle dégage un charme et une émotion indéniables. Si le langage des deux compositeurs diffère totalement, deux passages dans le *Christe eleison* et l'*Hosanna* de la Messe de Villard sont presque des citations de l'œuvre de Martin, comme un hommage du cadet à son aîné. L'interprétation des chanteurs romands, emmenés cette fois par Dominique Tille, est remarquable de souplesse et de musicalité; peut-être aurait-on pu adjoindre à ces vingt-quatre chanteurs quelques voix supplémentaires, certaines parties de l'œuvre demandant en effet un chœur plus fourni, plus «symphonique». Voilà donc un très beau disque que tout amateur d'art choral sacré se doit d'acquérir.

Encore une remarque qui n'a rien de musical: pourquoi un label discographique dont le siège est à Prilly nous indique-t-il que les œuvres ont été *Recorded in Eglise de la Roche (Switzerland), 12-15 July 2021*? Pourquoi lit-on uniquement en anglais *Artistic Direction, Cover & Booklet Photos, Acknowledgements*, etc.?

Frédéric Monnier

Référence: Valentin Villard et Frank Martin, *Doubles messes a cappella*, Académie vocale de Suisse romande, direction Renaud Bouvier et Dominique Tille. Disque Claves 50-3003, 2021.

Carnet noir

Madame Pierrette Rochat-Barraud a été enlevée à l'affection des siens à l'âge de 87 ans, le 13 février dernier. Elle était l'épouse de Pierre Rochat, et tante d'Antoine Rochat, membres et amis de notre mouvement. A eux et à toute leur famille, nous adressons nos vives condoléances.

Réd.

Question de repères

«Les jeunes n'ont plus de repères», entend-on parfois les anciens maugréer dans une sorte de reflux gastrique face à une modernité devenue indigeste. «Barbante! Réactionnaire! Âgiste! ...»; les étiquettes de la postmodernité ne manquent pas pour discréditer une telle observation. Et pourtant nous serions sots de nous arrêter à cette réaction quasi-pathologique et si caractéristique de notre civilisation «allergique à la solennité du sens»¹, car cette plainte s'avère en définitive extrêmement riche d'enseignement pour qui veut bien l'entendre.

Pour ma part – et de manière surprenante –, c'est en lisant des articles consacrés au développement du repérage spatial chez l'enfant que j'ai pris conscience de toute la profondeur de cette juste plainte. En synthèse, et très grossièrement, la littérature sur le sujet nous apprend que les procédures de repérage peuvent être hiérarchisées en trois stades². Le premier type de repérage est dit *subjectif* car relatif à soi. Comme son nom l'indique, celui-ci n'est fondé que sur la vision propre du sujet. De fait, il s'avère insuffisant dès lors que le besoin de communiquer une position à autrui apparaît. Le second stade est dit *objectif*, car il se base sur la définition d'un repère externe à l'observateur. Ici, la stricte subjectivité est certes dépassée, mais la connaissance du contexte reste requise pour communiquer une position³. Et finalement, le stade le plus développé regroupe les stratégies de *repérage absolu* qui répondent à la nécessité de disposer de procédures pouvant être utilisées indépendamment du sujet et du contexte⁴. En effet, un code n'est pas relatif à celui qui l'utilise, il est prédéfini, absolu. Et c'est en cela qu'il est signifiant. Essayez donc de jouer une bataille navale en utilisant un système de coordonnées différent de celui de votre adversaire...

Au regard de ce dernier exemple, nous pouvons donc supposer qu'un système de repérage absolu est un outil utile et nécessaire aux communautés humaines. Seulement voilà, en partant de ce constat, je me suis rendu compte

que ce que nous cherchions à développer chez nos enfants sur un plan spatial, nous nous appliquons à le déconstruire dans la société sur le plan moral. Notre civilisation, basée jadis sur des valeurs indiscutables, car considérées «divines», est passée lors du siècle des Lumières – et son écœurante apothéose, la Révolution française – à un système basé sur des lois humaines, certes universelles selon leurs auteurs, mais discutables, car relatives à la culture qui les a édictées. Première régression, donc, et non des moindres, au vu des conséquences dramatiques de cette orgueilleuse destruction de l'absolu. Et il n'y a nul besoin d'être fervent pratiquant, ni même croyant, pour avancer cela. Pour preuve, c'est Nietzsche qui, dans son fameux passage de la mort de Dieu et malgré son mépris affiché pour le christianisme, expose avec une clairvoyance remarquable toute la profondeur de l'égarement qui découle de cette prétendue émancipation: «*Qu'avons-nous fait lorsque nous avons détaché cette terre de la chaîne de son soleil? Où la conduisent maintenant ses mouvements? Où la conduisent nos mouvements? [...] Y a-t-il encore un en-haut et un en-bas? N'errons-nous pas comme à travers un néant infini?*»⁵

Or donc, pendant près de deux siècles, notre civilisation s'est vu régentée par des lois humaines, propres à une culture, une époque et une vision du monde bien spécifique. L'édifice était branlant, mais semblait faire l'affaire; beaucoup s'en sont accommodés; certains l'ont même érigé en nouvel absolu⁶. Seulement, le ver est tout de même dans le fruit (pour tant défendu, parbleu!) et les atrocités du XX^e siècle nous ont tristement exposé ce qui advient lorsque l'homme cherche à redéfinir lui-même le nord de sa boussole.

Face à ce dramatique constat d'échec, les questions ont naturellement ressurgi: *Pourquoi devrait-on utiliser le même point de repère que celui de nos parents? N'a-t-il pas montré ses défauts et ses limites à d'innombrables reprises? Lueur d'espoir? Que nenni! Pour l'esprit progressiste, il n'est pas question de faire*

machine arrière. La conclusion vient d'elle-même: *Ne devrait-on pas se passer de point de repère? Ne devrait-on pas interdire d'interdire?* Vous l'aurez compris, nous sommes arrivés en 1968: la libération des mœurs pour certains; l'érosion des valeurs pour les autres; l'abolition de l'homme pour les plus lucides.

En remettant en question la société que leurs aïeux avaient construite, mais surtout en cherchant à déconstruire ses fondements, les révolutionnaires de soixante-huit ont entamé, bon gré mal gré, la deuxième régression de nos procédures de repérage. Feu le repère solide du général de Gaulle; vive l'émancipation! Libertaire, mais aussi libertine, cette génération a jouté (!) de l'absence de repères comme un enfant se délecte de sa fugue nocturne. Seulement, toutes les «bonnes» choses ont une fin. Et, si j'ose la formulation, le monde sans limite a ses limites. L'absence de repère commun a engendré une société atomisée et nombriliste. Le désir a été érigé en loi universelle. *Sic volo, sic jubeo*. Tout ou presque peut être discuté, contesté ou refusé. Mais à la manière d'une drogue, l'euphorie des premiers temps a fait place à l'angoisse. Les consultations psychologiques se multiplient, la consommation d'antidépresseurs explose, le taux de suicides augmente. De fait, notre civilisation n'est plus que le fruit stérile de cette révolution culturelle. Stérile dans le sens où elle ne porte plus en elle le pouvoir de se reproduire, car elle se nie elle-même, tout comme elle nie ce qui l'a précédé. L'homme a voulu se passer de Dieu puis de son substitut temporel, il se retrouve livré à lui-même, «emporté à tout vent de doctrine», perdu dans la pauvreté de sa subjectivité si chèrement acquise⁷.

J'aurais volontiers terminé le présent article sur cette dernière phrase à consonance paulinienne, mais hélas, quand nous pensions avoir touché le fond, soit le retour à ce repérage primitif dont l'unique référent est soi-même, voilà que s'en vient une nouvelle coquetterie de nos amis progressistes: la destruction même du repérage *subjectif*. Théories du genre, antisépécisme, transhumanisme

sont autant de courants – aussi délirants que dangereux – qui vont jusqu'à nier la réalité biologique dans le seul but de brouiller les pôles d'altérité essentiels au psychisme humain: homme-femme, humain-animal, humain-machine, etc. Tous nos derniers points de repères se voient ainsi sacrifiés sur l'autel des prêtres du déconstructivisme et du progressisme pour faire advenir un monde qui se veut et se réalise dans l'absence de limites et de frontières. En somme, un monde expurgé du *Logos* (tel que Derrida le souhaitait) et donc, un retour suicidaire au *tohu-bohu* originel.

David Verdan

¹ Lipovetsky, Gilles. *L'Ère du vide*. Gallimard, 1989.

² Car en effet, le repérage dans l'espace n'est pas inné. Personne – même la gent masculine – ne naît avec un *GPS* dans le cerveau.

³ Pensons ici aux lieux-dits de nos régions dont les indigènes connaissaient le référent, et donc la localisation, sans avoir à faire usage d'une carte.

⁴ Le plus connu de ces modes de repérage codifié est probablement le système de coordonnées géographiques (parallèles et méridiens) permettant de communiquer une position «x» partout sur le globe, et ce, indépendamment de la culture, de la langue ou du point de vue du sujet.

⁵ Nietzsche, Friedrich. *Le Gai savoir*. Livre de poche, 2012.

⁶ A ce propos, n'est-il pas profondément agaçant d'entendre constamment, ou plutôt tous les cinq ans, nos voisins français faire l'apologie de «l'Esprit républicain» comme si cette singerie constituait une sorte d'attribut indépassable et immanent à la France?

⁷ Devrions-nous nous étonner, dans de telles conditions, de voir des jeunes tenter de combler ce vide abyssal en se radicalisant? Nombre d'éducateurs et de parents auraient ainsi intérêt à méditer ce constat que fit Simone Weil dans *l'Enracinement*: «Le courant idolâtre du totalitarisme ne peut trouver d'obstacle que dans une vie spirituelle authentique. Si l'on habitue les enfants à ne pas penser à Dieu, ils deviendront fascistes ou communistes par besoin de se donner à quelque chose.»

Sus aux SUV!

Le chemin de l'enfer vert de la gauche lausannoise est pavé d'intentions assassines contre les amateurs de véhicules surélevés. On ne peut pas (encore) leur interdire d'acheter un SUV, mais on va leur pourrir la vie. Une guerre est donc menée par le Conseil communal de Lausanne contre la présence de ces véhicules (*Sport Utility Vehicles*) en milieu urbain.

Qu'est-ce qu'un SUV? Il y a cinquante ans, la firme britannique Rover a eu l'idée paradoxale d'intégrer les gènes d'une berline luxueuse, confortable et puissante au plus rustique véhicule de sa production, le Land Rover à quatre roues motrices. De cet improbable croisement (*crossover*) est né le Range Rover, capable de foncer avec aisance sur les autoroutes, de gagner votre chalet alpin par des chemins défoncés, de tracter votre van et son cheval de concours. Enfin, chic ultime, il vous emmène à l'opéra avec madame en tenue de soirée.

Le concept a eu un tel succès qu'il a créé une nouvelle catégorie d'automobiles avec d'innombrables variations. Tous les

constructeurs proposent aujourd'hui des SUV. Ils sont généralement construits sur des châssis de berlines, dont ils sont simplement les versions surélevées. Exemples: VW Polo / T Roc, Fiat 500 / 500 X, Peugeot 208 / 2008, etc. Aujourd'hui le marché s'étend du Toyota Yaris Cross (3 cylindres 1500 cm³, hybride essence électrique, 116 cv, catégorie énergétique A, CHF 30 000.–) au Lamborghini Urus (8 cylindres 4000 cm³, essence, 650 cv, catégorie énergétique G, CHF 350 000.–)

Après avoir grignoté les parts de marché des berlines, des breaks et des monospaces, les SUV représentent actuellement en Europe presque le tiers des acquisitions: la clientèle aime la rassurante position de conduite surélevée, l'aspect pratique et le style un peu baroudeur qui donne l'illusion du sport. Malgré leur petit air fiérot d'aventuriers du week-end, beaucoup de ces SUV sont dépourvus de traction intégrale et ne sont pas destinés à quitter le bitume.

Depuis une cinquantaine d'années, les automobiles ont pris une place qu'on peut juger excessive dans notre

société, par leur nombre, par leur embonpoint: il suffit de comparer une Fiat 500 de 1970 (470 kg, longueur 3m, largeur 1,30m) et son dérivé d'aujourd'hui (1400 kg, longueur 3,60 m, largeur 1,70m en version électrique) pour constater que même les petites voitures sont devenues obèses. L'empreinte au sol d'un Range Rover de première génération correspond à celle d'une Golf actuelle!

Les catégories d'automobiles en général et celles des SUV en particulier sont complexes et ne correspondent pas forcément à la vision fantasmée et diabolisée que certains élus lausannois ont du SUV: ils ont fixé leur exécution sans nuance sur l'image d'un pachyderme encombrant et polluant, piloté par un irresponsable, potentiellement meurtrier. Les critères énoncés pour leur élimination (*crossover*, 4x4, plus de 1,5 tonne) montrent que l'objectif visé à terme est l'éradication totale de l'automobile en ville. En effet, si l'on s'en tient simplement à la question du poids, presque tous les véhicules jugés écologiques (électriques ou hybrides)

sont disqualifiés à cause du poids des batteries. Exemple: vous êtes un citoyen écoresponsable désireux de *faire un geste pour la planète*. Vous troquez donc votre bruyante et polluante VW Golf à essence (1400 kg) contre le modèle correspondant électrique paré de toutes les vertus écologiques, l'ID 3. Horreur! Il pèse 1800 kg! Que faire pour complaire aux autorités? Pour lutter contre la fournaise climatique? Pour sortir de ces affreuses contradictions?... Qu'est-ce que je vais devenir, moi? Eh bien: piéton, voilà!

Jean-Blaise Rochat

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Les liens qui libèrent

Le périodique *Pages de gauche* a publié, l'un en face de l'autre, deux articles sur le mariage. Le premier, signé Antoine Chollet, Joakim Martins et Zoé Seuret, s'intitule « Comment s'unir ? » Il affirme que le mariage est un esclavage, puisqu'il contraint à un travail non rémunéré effectué contre des prestations en nature. C'est aussi une forme de prostitution de la femme, contrainte pour subsister de mettre son corps à la discrétion de son mari. Le mariage bourgeois, en particulier, est une institution qui, à l'exclusion de toute question d'amour, ne vise qu'à conserver la maîtrise du patrimoine familial, fortune, terres, entreprise, à travers les générations. L'institutionnalisation de la relation amoureuse par l'Eglise et l'Etat complique tant son épanouissement que sa dissolution : l'engagement comme le désengagement amoureux doivent résulter d'une décision individuelle. Enfin, vis-à-vis des couples non mariés, le mariage engendre des privilèges inacceptables. Il convient donc, par simple souci d'égalité entre l'homme et la femme ainsi qu'entre les différentes sortes de couples, de supprimer toute différence entre le mariage et le non-mariage.

Le second article, intitulé « Le mariage, un lien qui libère », corrige

partiellement le premier. Tout en restant, autant que nous puissions en juger, dans une perspective marxiste, son auteur, M. Hervé Roquet, affirme que la notion de « mariage de gauche » n'est pas un oxymore. Il y voit l'une des rares formes légales abolissant la propriété privée individuelle, [...] le premier niveau d'un communisme réellement existant où la propriété ne serait que d'usage. A ses yeux, le mariage permet d'expérimenter cet idéal égalitaire majeur de la tradition socialiste et communiste.

Le mariage, dit-il encore, institue collectivement – de manière publique et solennelle – un lien volontaire de réciprocité, de solidarité et d'assistance dans le temps long, « jusqu'à ce que la mort vous sépare » dit la formule. C'est une temporalité qui engage la vie entière des mariés et qui tente donc d'extraire cette relation interpersonnelle du marché des relations intimes, sexuelles ou amoureuses, vers lequel le capitalisme nous pousse.¹

Le premier article propose une vision individualiste de la relation entre l'homme et la femme : pour ses auteurs, le couple ne contient aucune réalité qui lui soit propre, il n'ajoute rien aux individus. Le tout n'est que la somme des

parties. Chaque individu, débarrassé des contraintes de la loi et de la religion, décide librement de s'associer en couple ou de rompre l'association quand elle ne lui convient plus. La conception marxiste rejoint ici celle des néo-libéraux, lors même que l'une vise à renverser le capitalisme et l'autre à le renforcer.

L'auteur du second article énumère, sur la base de son expérience personnelle, les vertus propres au mariage, la solidarité, l'entraide, la mise en commun des biens et des responsabilités. Son caractère public, son officialité même le renforcent dans la durée. Il est remarquable qu'un journaliste communiste reconnaisse la réalité spécifique et les apports irremplaçables de cette forme particulière de relation humaine qu'est la communauté familiale, où le tout est plus que la somme des parties, où l'individu se réoriente en fonction du bien commun et dans laquelle l'homme réalise plus complètement son humanité.

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Le couple, germe de la famille, est sans doute la plus évidente des communautés, mais il y en a d'autres. En recourant à la même approche

empirique, M. Roquet discernerait semblablement les apports humains de la communauté professionnelle, par exemple, qui lie les « partenaires sociaux » et protège les employés de toute catégorie contre l'exploitation à outrance et la prolétarisation.

Et ce n'est pas moins vrai des autres communautés, dites « intermédiaires », plus ou moins étendues, plus ou moins profondes, plus ou moins nécessaires. Qu'elles soient religieuses, entrepreneuriales, estudiantines, culturelles ou de politique locale, les liens qu'elles établissent, avec leurs contraintes, leurs privilèges et leurs libertés spécifiques, pourvoient la personne d'une marge d'autonomie concrète, tout en la préservant à la fois de la solitude individuelle et de l'uniformité totalitaire.

Il en va encore de même avec la nation, structurée en Etat, qui protège ces liens libérateurs contre les menaces de dissolution, en particulier, aujourd'hui, le mondialisme économique et financier. On se réjouit de lire, dans un prochain *Pages de gauche*, une apologie de la communauté nationale.

Olivier Delacrétaux

¹ Nous avons ôté de cette citation les imprononçables « points médians ».

Les autruches fédérales

Dans le magazine *Touring* de décembre 2021-janvier 2022, le président central du *Touring Club Suisse*, M. Peter Goetschi, lance un solide coup de gueule contre l'autorité fédérale. Le Conseil fédéral a en effet avalisé des « Perspectives » en matière de mobilité, ainsi qu'un plan sectoriel des transports, élaborés par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui ont de quoi surprendre.

Alors qu'on prévoit une augmentation de la population de 21% d'ici 2050 (et l'ARE reprend ce chiffre sans contestation), les têtes pensantes de la Berne fédérale tablent, comme scénario principal, sur une croissance de 11% seulement pour le transport public des personnes et de... 3% (vous avez bien lu !) pour le transport individuel motorisé.

Les documents de l'administration, très épais et très savants, prennent en compte de multiples facteurs. Pour retenir ceux qui semblent les plus pertinents à l'appui d'une diminution de la mobilité des personnes, il est probable que le télétravail augmentera ; mais seulement dans certains services, ni dans le tourisme, l'hôtellerie et les transports, ni dans la construction, pratiquement pas dans la santé ou la restauration, ni dans l'industrie et l'artisanat, peu dans le commerce de détail. Il est possible que le coût des déplacements, allant croissant, ait un effet légèrement dissuasif. Il est concevable qu'une urbanisation plus concentrée diminue certains trajets quotidiens ; mais cela devrait se répercuter sur les transports publics. Il est envisageable que le vieillissement de la population ait un effet sur la bougeotte des aînés ; mais une plus grande sédentarité au grand âge n'est-elle pas compensée par les trajets de loisirs et les voyages des « jeunes vieux » ? Quoi qu'il en soit, de là à postuler une pareille chute de

la mobilité collective, il y a plus qu'un pas et qu'un tour de roue.

Comment les bureaucrates fédéraux peuvent-ils en venir à d'aussi invraisemblables prophéties ? Sans doute l'ARE est-il majoritairement peuplé de collaborateurs verts rêvant d'un retour à la Suisse d'autrefois et confondant la prévision avec leur vision. Ou, pire, effrayés par la perspective d'une croissance inévitable du mouvement des personnes en parallèle à celle de la population, contraire à leurs convictions philosophiques, ils préfèrent ignorer l'évidence, comme les autruches, dit-on, plongent leur tête dans le sable à l'approche d'un danger.

On notera que ces étranges planificateurs ne se bornent pas à sous-estimer l'augmentation du trafic motorisé individuel, grand classique dans la réflexion des écolos idéologues, qui devrait aboutir à grossir d'autant le recours aux transports publics. Non ! Ces derniers sont aussi censés répondre demain à une demande dont la hausse serait deux fois inférieure à celle de la population. Car dans la tête de ces gens, l'ennemi, ce n'est pas le CO₂, ou la voiture, c'est la mobilité elle-même, expression de notre liberté de mouvement.

L'affaire est assez grave, car les documents en cause, qui ne sont pas soumis au Parlement et ne font pas l'objet d'un vrai débat public avant leur adoption, servent de référence pour d'autres travaux de l'administration centrale : des programmes de développement de l'infrastructure routière, la planification des horaires des transports publics, des orientations en matière d'aménagement du territoire, des perspectives énergétiques. C'est donc une part importante de notre politique qui devrait être influencée par ces billevesées.

Notre pays, qui est riche et vit en paix, se devrait d'offrir à sa population et à ses hôtes étrangers des infrastructures

de transports exemplaires. Or il est toujours en retard d'un élargissement d'autoroute, d'un dédoublement de ligne ferroviaire, de la modernisation d'une gare, de l'aménagement de stationnements-relais. Quand on pointe du doigt la lenteur helvétique, de pauvres esprits s'empressent souvent de mettre en cause le fédéralisme, traité de cantonalisme étroit et désuet, qui ferait obstacle à la réalisation rapide de grands projets. En l'occurrence, rien de tel ! Les chemins de fer de plaine sont fédéraux depuis un siècle et demi. Les autoroutes sont fédérales quant à leur tracé, leur financement, la planification de leur construction depuis qu'il en existe. Il ne reste aux cantons qu'à plaider leur cause, à donner des impulsions, peut-être parfois à avancer quelque argent. Vu du Canton de Vaud, nos autorités ont-elles eu suffisamment de force de proposition et de talent d'intervention pour faire avancer les choses ? La réponse sera nuancée : durant les législatures où les Travaux

publics étaient en mains de conseillers d'Etat verts, les transports collectifs urbains et régionaux ont été améliorés, mais les liaisons intervilles oubliées ; on se rappelle avec amertume un plan directeur cantonal qui, alors que l'autoroute de Genève était déjà engorgée, se bornait à proposer d'y limiter la vitesse pour y fluidifier le trafic... Mais ces faiblesses, hors de tout pouvoir de décision, pèsent peu en regard de l'inertie de la Confédération, la vraie responsable.

De même que la « Stratégie énergétique 2050 », de façon surréaliste, écarte l'idée d'une croissance de nos besoins en électricité et a engagé la politique en la matière sur des voies désastreuses, de même les « Perspectives » en matière de transports risquent de nous mener dans une impasse. Se trouvera-t-il des parlementaires assez forts, face à l'administration, pour imposer le retour à une vue plus réaliste de notre avenir ?

Jean-François Cavin

La Suisse trahie par les siens

Le professeur Uli Windisch, qui a fait carrière dans l'enseignement de la sociologie à l'Université de Genève, s'est illustré depuis plusieurs décennies par sa liberté de ton et son humeur batailleuse contre la pensée unique et le politiquement correct. Il y a tout juste dix ans, il a lancé un média en ligne sous le titre *LesObservateurs.ch*. Il y accueille de nombreux textes de divers auteurs et de divers autres médias, tout en y ajoutant ses propres contributions. Il entend livrer ainsi « une vision de l'actualité libérée de la pensée unique ».

Son dernier ouvrage, *La Suisse trahie par les siens – Pour le réel, contre sa perversion par l'idéologie* (éditions *Les Observateurs* 2021), recense plus de cent vingt de ses anciens articles,

classés par thèmes. Il fait suite à un précédent recueil paru il y a six ans et qui rassemblait des textes antérieurs. La lecture de ces nombreux articles permet de constater une certaine constance dans les préoccupations abordées : ainsi, au chapitre des médias – domaine que l'auteur a beaucoup étudié – on peut relire ces lignes parues dans *Le Nouvelliste* en mai 2009 : « Les médias connaissent une phase de grandes difficultés. Les acteurs concernés réagissent de différentes manières : cela va de la menace (« vous nous regretterez ») à la déprime. Les journalistes ne peuvent être que les éternelles victimes. [...] »

Le livre peut être commandé sur *LesObservateurs.ch*.

P.-G. B.

Cahiers de la Renaissance vaudoise

Nouvelle collection

Pour une écologie nationale



Pagus

de la terre au pays
CRV

la terre au pays.»

Il s'agit d'apporter à une situation empreinte d'éco-anxiété un éclairage politique plutôt qu'administratif, technique ou idéologique. Dans ces livres, l'écologie est abordée d'un point de vue qui prend pleinement en compte la communauté vaudoise.

Pour défendre l'environnement, il faut d'abord le connaître, sous toutes ses facettes. Le premier ouvrage de la collection se donne cette mission : faire comprendre l'unité et la continuité géographique, historique et institutionnelle du Canton de Vaud, et y inscrire toute action visant à protéger ou rétablir l'équilibre des différents écosystèmes – non seulement végétaux et animaux, mais aussi humains – qu'il abrite.

De format poche, chaque volume de «Pagus», qui signifie *pays* en latin, approfondira divers sujets s'insérant dans la réflexion d'ensemble sur l'environnement, l'agriculture ou le pouvoir politique des

Les *Cahiers de la Renaissance vaudoise* sont très heureux de vous annoncer la parution simultanée de trois volumes au sein d'une nouvelle collection : «Pagus. De

communes. Agir pour défendre sa terre, c'est comprendre les interactions de l'homme avec elle, tant au niveau de l'utilisation des ressources que de l'organisation territoriale. D'où l'idée d'émergence qu'exprime le logo de cette collection : au cœur de l'Europe, le Pays de Vaud, partie prenante de la Confédération suisse, est à la fois le fruit et l'objet d'une lente et longue transformation géographique et humaine.

Les trois premiers volumes paraissent en mars 2022. De nouvelles thématiques enrichiront prochainement la collection. Commande sur :

www.les-cahiers.ch



- Félicien Monnier, *Pour une écologie politique nationale. Territoire, institutions, histoire*
- Loïc Bardet, *Agriculture et écologie : concurrents ou alliés?*
- Jean-Michel Henny, *Les communes vaudoises : une diversité à préserver*

M. Félicien Monnier, président de la Ligue vaudoise, ouvre les feux de «Pagus. De la terre au pays», la nouvelle collection des Cahiers de la Renaissance vaudoise, avec le volume n°155 intitulé «Pour une écologie politique nationale». La thèse principale de l'ouvrage est qu'en matière écologique, peut-être plus encore qu'ailleurs, on ne peut déployer une activité politique significative que dans son environnement concret. Il faut pour cela s'appuyer sur ce que nous offrent une histoire et un territoire particuliers, en l'occurrence le Pays de Vaud et ses institutions.

M. Monnier commence son argumentaire par un rappel des conditions philosophiques ayant permis à la Modernité d'oublier le sens des limites et de faire preuve de cet esprit de démesure si criant dans les ambitions techniciennes contemporaines. Alors que l'homme traditionnel, certes créature supérieure, avait à charge le soin du reste de la Création, l'homme moderne s'est en effet progressivement découvert «comme maître et possesseur de la nature», selon la célèbre formule de Descartes.

Au rebours de cette conception, l'auteur reprend son propos par une description sensible de la beauté de notre Pays et de sa profondeur historique, retraçant les délimitations de notre territoire et les

grandes étapes de son développement temporel. Pas de démesure planétaire ni de point de vue satellitaire : il suffit ici de lever les yeux sur le Pays et les marques de son passé pour éprouver concrètement sa réalité.

Après une synthèse de ces approches philosophique, géographique et historique, Félicien Monnier achève son ouvrage sur un passage en revue des instruments qui permettent d'agir en faveur de l'organisation, de la mise en valeur et de la conservation de notre environnement naturel. Est rappelée l'importance de la souveraineté – des frontières fédérales notamment – et du fédéralisme comme levier d'actions politico-juridiques in concreto, ainsi que celle des communautés intermédiaires en charge de portions de notre Pays, en premier chef les communes.

«Pour une écologie politique nationale» est à la fois un traité de philosophie politique, un rappel poétique, et parfois nécessaire, des contours et de l'histoire du Canton de Vaud, et un guide d'action pratique. Loin d'encourager un militantisme infécond et adolescent, ou d'en appeler aux abstractions technocratiques de gestionnaires mondialistes – finalement pénétrés l'un comme l'autre de cet esprit de démesure qu'ils abhorrent par ailleurs en la Modernité –, ce livre est un appel franc aux jeunes gens sincèrement préoccupés par l'avenir de leur pays à s'insérer dans la réalité communautaire dont ils ont hérité, pour la cultiver de la meilleure des façons.

Lionel Hort



La mobilité individuelle sera immobile et collective

Imaginez les réactions si un politicien facétieux proposait d'adapter la législation afin de faciliter la propagation de tel ou tel virus sournois dont personne ne veut. Cette comparaison nous vient à l'esprit lorsque nous apprenons que la Confédération propose de modifier l'ordonnance sur la sécurité routière afin de faciliter la création de zones limitées à 30 km/h. Qu'y a-t-il encore à faciliter, alors que cette vitesse de limace languissante semble devenue l'horizon indépassable du lobby de l'anti-mobilité, qui se promet de nous l'imposer en tout lieu et à toute heure?

LE COIN DU RONCHON

A cet égard, on saura gré à une récente étude scientifique (pour une fois qu'une étude scientifique va dans le bon sens!) d'avoir démontré qu'une voiture polluée autant à 30 km/h qu'à 130. On réalise ainsi que seuls comptent les chiffres des dizaines et des unités; ce qu'on met devant n'a aucune importance. Pour tenir compte de cette avancée scientifique de premier ordre, les panneaux de signalisation routière de la capitale devraient logiquement indiquer «x30». On pourrait alors utiliser les mêmes modèles sur les autoroutes.

Mais ce n'est pas tout. La Confédération ne propose pas seulement de ralentir le trafic routier, elle suggère aussi de le

densifier en encourageant le covoiturage. Des pistes, des routes, mais aussi des places de parc, indiquées par des panneaux explicites, seront réservées aux seuls véhicules transportant une ou plusieurs personnes en plus du conducteur. La perspective séduit déjà ceux qui rêvent de foncer à toute allure sur les voies de bus. Mais de tels privilèges renforceront surtout les inégalités sociales puisque les conducteurs fortunés auront les moyens d'engager des figurant-e-s pour siéger dans leur véhicule matin et soir. L'application de ce système aux places de parc promet aussi un joyeux casse-tête. Des caméras enregistreront-elles le nombre de passagers à l'arrivée et au départ? Comment sera alors traité l'automobiliste écoresponsable qui aura fait descendre ses six compagnons de route avant d'aller se parquer? Et celui qui, en fin de journée, se retrouve abandonné par ses collègues qui préfèrent aller boire des bières avant de rentrer? Là encore, il faudra trouver des figurants...

Après tout, peut-être est-ce là un métier d'avenir : même si vous n'avez aucune formation, que vous ne maîtrisez aucune langue locale ou que vous êtes «en situation de handicap», vous pouvez devenir covoituré professionnel, ou intermittent du covoiturage, ou encore, pour les plus ambitieux : accompagnant en automobile. Sans oublier que si vous êtes payé à l'heure et que l'automobile en question ne peut pas dépasser les 30 km/h, vous aurez toutes les chances de maximiser votre revenu.

Occident express 98

Un des grands plaisirs de ma vie quotidienne à Belgrade, ce sont les chansons. Les Serbes adorent chanter et tout le monde connaît des heures de chansons par cœur. Pas un dîner ne s'achève sans un chapelet de couplets bêtés à tue-tête. Pour quelqu'un qui a grandi en fredonnant Brassens, Balavoine ou Jonasz mais aussi les Beatles, George Michael ou Ella, je suis très bien tombé. Ce n'est pas qu'un plaisir d'ailleurs, c'est une des façons les plus efficaces de se faire accepter par un peuple notoirement regardant dès que ça ne finit pas en -itch. Avec son identité gravée au fer rouge par des siècles d'asservissement, les Serbes ont naturellement développé une tradition poétique d'une grande richesse. La spécificité serbe est de se nourrir aux sources grecques, celles des aèdes qui récitaient et scandaient les mythes homériques à travers les siècles. Leurs héritiers serbes s'appellent les *gouglars*, ces hommes qui, dès le Moyen-Age, allaient de village en village pour chanter les épopées de Kosovo, couchées sur le papier au 19^e siècle par le linguiste romantique Vouk Karadjitch. Ce sont les *gouglars* qui ont maintenu vivant l'esprit de la nation, les monastères s'occupant de son âme. Mon beau-père connaît presque tout ce corpus par cœur, le résultat étant qu'il a acquis, comme énormément de ses compatriotes, le réflexe de faire rimer à peu près toutes ses fins de phrase. C'est une seconde nature, une respiration de l'âme, une façon de constamment

jouer avec cet outil immatériel. Et cet exercice poétique convient parfaitement à la langue serbe, si compacte, efficace et expressive. Tito a beaucoup joué de cette richesse, les chansons et les poèmes à sa gloire étant encore largement connus et récités, avec une bonne dose d'ironie désormais. Aujourd'hui, comme partout ailleurs, la chanson populaire a pris le relais de la poésie publiée et continue d'inspirer la foule qui, comme le chante Trénet, «chante, un peu distraite, en ignorant le nom d'auteur». Beaucoup de ces chansonniers m'ont moi-même séduit et j'ai un plaisir indescriptible à apprendre et à chanter leurs chansons – Oliver Dragojević, Arsen Dedić, Baia-ga, Azra, Jadranka Stojakovića, Djordje Balachević, tous et toutes m'enchantent. Comme un chaussepied, leurs chansons me font rentrer sans effort dans la mentalité locale et m'inoculent le génie de la langue serbe à coups de refrains. Ainsi je connais des heures et des heures de chanson française, anglaise, américaine, italienne, serbe, croate. Et pas une minute de chanson suisse. Non, car la chanson repose sur la poésie, et la Suisse n'a pas ses poètes. Le canton de Vaud en a, Zurich en a, le Jura en a, mais nous n'avons pas de poète et de poésie suisses. J'ai appris en Serbie que cette nation n'existerait pas sans sa poésie et ses chansons. Or, chaque nation a ses poètes. Peut-être une nation ne peut-elle pas exister sans poètes.

David Laufer